

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2021-065**

### **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

**L'an 2021, le jeudi 4 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**

**Date de convocation : mercredi 24 février 2021 - Secrétaire de séance : Joël BRUNET**

**Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 64 - Nombre de pouvoirs : 5 - Nombre de votants : 69**

***Etaient présents et ont pris part au vote :*** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Marcel CHEVÉ, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Marilyn BOTTEX, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY (*jusqu'à la délibération n°2021-064*), Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2021-052*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2021-063*), Marie-Claude REGACHE (*jusqu'à la délibération n°2021-063*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET (*jusqu'à la délibération n°2021-058*), Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

***Etaient excusés et ont donné pouvoir :*** Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Jean-Luc RAMEL (à Frédéric TOSEL), Emilie CHARMET (à Maud CASELLA).

***Etait excusé et suppléé :*** Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

***Etaient excusés :*** Lionel MANOS, Frédéric BARDOT.

***Etaient absents :*** Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Serge GARDIEN, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Gaël ALLAIN.

**Objet : Attribution de subventions 2021 aux associations sportives au titre de la saison 2020-2021 (aides pour les sportifs et clubs sportifs de haut niveau)**

VU l'avis favorable de la Commission sport, jeunesse et solidarité du 11 janvier 2021

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 février 2021 ;

M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que la Communauté de communes intervient, dans le domaine du sport, dans le cadre du : « Soutien communautaire aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau ».

La Communauté de communes apporte ainsi soutien et aides financières pour les manifestations sportives sur son territoire ainsi que pour les clubs de haut niveau et les clubs comptant dans leurs membres des sportifs de haut niveau.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour la saison 2020-2021 au titre de la compétence « Soutien communautaire aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau » :

Sport Boules Saint-Vulbas	Saint-Vulbas	10 000 €
Handball club de Meximieux	Meximieux	10 000 €
Club tir à l'arc A.S.E.G.F. Ste Julie	Sainte-Julie	5 000 €
CKC Vallée de l'Ain (canoë kayak)	Ambronay	5 000 €
Vélo club d'Ambérieu (VTT)	Ambérieu-en-Bugey	5 000 €
Ambérieu Natation Bugey Côtière	Ambérieu-en-Bugey	5 000 €
Entente Athlétique Bressane Section Ambérieu (athlétisme)	Ambérieu-en-Bugey	2 000 €
Club échecs de Meximieux	Meximieux	2 000 €
Club boules Lagnieu	Lagnieu	2 000 €
CKC St-Maurice-de-Gourdans (canoë kayak)	St-Maurice-de-Gourdans	2 000 €
Judo club Lagnieu	Lagnieu	2 000 €
Judo club Meximieux	Meximieux	2 000 €
Volley club Villieu-Loyes-Mollon	Villieu-Loyes-Mollon	2 000 €
		<b>54 000 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 9 mars 2021  
Affichée le 09 MARS 2021

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

